



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 07 mars 2022

Délibération : N° 2022-16

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

L'an deux mille vingt deux le Lundi 07 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 25 février 2022

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Grégory RONDIER, David BOUTILLIER, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Patrice POULAIN, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Victorien POTIN ayant donné pouvoir à Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine WAGET, Rémy WALME, Sylvie LOCATELLI

Secrétaire de séance :

Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Concertation publique Avis RN2

DELIBERATION

Monsieur le Maire propose que dans le cadre de la concertation publique en cours relatif à l'aménagement de la RN2 à 2x2 voies et pilotée par la

commission nationale du débat public (CNDP) un avis soit rendu par la Commune de La Capelle.

DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré

A l'unanimité

EMET l'avis suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220307-2022-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2022

Page 1

L'aménagement de la RN2 à 2x2 voies est le projet principal du Pacte Sambre Avesnois Thiérache n°1 et de sa prolongation dans le pacte n°2 pour notre territoire. Compte tenu de son importance et de son rayonnement il dépasse même ce seul engagement contractuel.

S'agissant tout d'abord de l'opportunité du projet, il est primordial de réaménager complètement la RN2 compte tenu :

de sa fréquentation quotidienne par les habitants du territoire pour leurs déplacements professionnels, scolaires, personnels et notamment vers les pôles de santé et centres hospitaliers des zones urbaines alentours à la Thiérache.

de sa fréquentation par les usagers et professionnels du monde économique qui viennent travailler sur le territoire, assurer des flux marchandises au bénéfice des entreprises et unités de production implantées en Thiérache et dont les déplacements de salariés sont nécessaires vers les chantiers, clients, fournisseurs extérieurs au territoire.

de la volonté politique d'augmenter les flux touristiques pour permettre notamment aux habitants de la région parisienne, lilloise, du Nord de la France et du Nord de l'Europe d'arriver plus rapidement et facilement sur notre territoire dans un esprit de tourisme vert de court séjour.

de la nécessité de désenclaver le territoire et de le connecter aux principaux autres axes routiers que sont la RN2 en partie nord et sud en cours d'aménagement à 2x2 voies ou déjà à 2x2 voies et de raccordement à l'autoroute A26.

de la nécessité de traiter le territoire de façon égalitaire aux autres desservis par la RN2 qui sera à moyen terme intégralement à 2x2 fois voies sauf pour la partie Laon/Avesnes. Il serait insupportable de traiter les habitants et le territoire de façon différente en donnant un sentiment d'iniquité, voire de discrimination.

Concernant ensuite les scénarios techniques, la commune rejette le scénario n°1 de la concertation publique, lequel m'amènerait que quelques améliorations techniques ponctuelles autour de certaines communes sans véritable passage à deux fois deux voies de la RN2 et sans gain en termes de temps de déplacement.

La Commune rejette également le scénario n°2 puisqu'il ne fait que créer des créneaux ponctuels de dépassements. Il aura un coût financier et environnemental lourd tout en ne s'inscrivant pas un esprit de mise à deux fois deux voies.

Le scénario n°4, tout autoroutier, est séduisant en termes de confort de circulation et gain de temps et correspond à ce qui a été réalisé sur la majeure partie de la RN2. Il a néanmoins un coût important en termes financier et d'impact environnemental et ne permettrait pas une irrigation totale du territoire par la RN2. En effet seules quelques sorties de type autoroutier avec ouvrages d'art permettraient de connecter le territoire à la RN2. Il aurait aussi pour inconvénient de devoir créer de nombreux itinéraires de substitution et engendrait de nombreux délaissés de voirie de la RN2 actuelle qui seraient restitués au Département et/ou aux communes. Sans le rejeter totalement ce scénario n'a pas la faveur de la commune.

Les scénarios 3A à 3C sont par conséquent à privilégier avec une préférence marquée pour les scénarios 3B et 3C qui permettent un gain de temps de trajet plus important, sont presque intégralement à deux fois deux voies et avec un impact environnemental quasi-similaire au scénario 3A.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220307-2022-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2022 Page 2

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 07 mars 2022

Le Maire

Johann WERY

